



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

*Le Service
Polyvalent d'Aide et
de Soins à domicile*

*16 rue du Général Brunet
75019 PARIS*

Rapport d'Activité 2019

**SERVICE DE
SOINS INFIRMIERS
A DOMICILE**

N° FINESS : 750 804 361

Fondation Maison des Champs

Siège social :
*55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92*

*fondation@fmhc.fr
www.fmhc.fr*

Sommaire

I. PRESENTATION DU SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE	3
II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2019	6
A. Mise en place du logiciel LSWA.....	6
B. Poursuite du programme PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie)	6
C. Grève des transports en décembre 2019	6
III. SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - SSIAD	7
A. Le maillage partenarial du SPASAD.....	7
B. Indicateurs concernant les personnes suivies par le SSIAD.....	7
1. Répartition par âge des personnes accompagnées au 31 décembre 2019	8
2. Evolution du GMP sur les dernières années	8
3. Profil des personnes accompagnées	9
C. Activité globale du SSIAD	10
IV. Equipe spécialisée Alzheimer	12
A. Présentation de l'équipe spécialisée Alzheimer	12
1. Fonctionnement de l'ESA	12
2. Evolution de l'équipe au cours de l'année 2019.....	12
B. Indicateurs concernant l'activité de l'ESA en 2019	13
1. Statistique de l'activité 2019	13
2. Analyse de l'activité 2019.....	14
C. Evolution de la pratique de l'ESA.....	15
D. Une équipe insérée dans le réseau partenarial :.....	16
V. L'ERGOTHERAPEUTE.....	17
A. Présentation de l'activité en 2019.....	17
B. L'ergothérapie au sein du SPASAD	17
C. Liens avec les partenaires	18
1. Du secteur médical	18
2. Du secteur social.....	18
3. Autres.....	18
VI. LES RESSOURCES HUMAINES	19
CONCLUSION	20

I. PRESENTATION DU SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ
Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile Fondation Maison des Champs

16 rue du Général Brunet
75019 PARIS

Téléphone : 01.48.03.86.10
Fax : 01.48.03.86.14

Directrice du Service de Soins Infirmiers à Domicile

Catherine de Brabois
direction-ssiad@fmdc.fr
Tel : 01 48 03 86 33

La Fondation Maison des Champs, qui gère le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« Être chez soi, c'est être soi »

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Le **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AADom Solidarité 75)** de la Fondation Maison des Champs a été créé en 1971 et son arrêté d'autorisation publié en décembre 2004. En 1981, un **Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** d'une capacité de 30 places a complété son champ d'action. Jusqu'au mois de novembre 2017 le **SSIAD** était

autorisé à gérer une capacité de **340 places**, dont **30 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 10 places au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer**. Depuis novembre 2017 le SSIAD gère **10 places supplémentaires au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer**.

En contrepartie de la création de la seconde ESA, le nombre de place du SSIAD au bénéfice des personnes en situation de handicap sera réduit à 25 à compter du mois de janvier 2018.

Conscient de l'importance de créer une synergie entre accompagnement, aide et soins à domicile, la Fondation Maison des Champs a saisi l'opportunité offerte par le décret du 25 juin 2004, de fonctionner en service polyvalent afin de permettre un accompagnement plus global des personnes fragilisées.

Les deux services ont donc été autorisés à fonctionner en **Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)** par arrêté préfectoral en **juillet 2007**.

La polyvalence est une démarche d'accompagnement **au service du « mieux être » de la personne accompagnée mais également des professionnels médico-sociaux**.

Elle permet :

- ✓ Une évaluation globale des besoins de la personne et de son entourage ;
- ✓ Une continuité de l'accompagnement dans la durée ;
- ✓ Une meilleure prévention des risques liés à la dépendance ;
- ✓ Une meilleure réactivité lorsqu'une situation d'urgence survient ;
- ✓ Une coordination renforcée des acteurs de l'aide et du soin ;
- ✓ Un évitement du morcellement des accompagnements ;
- ✓ Un maintien du lien social ;
- ✓ Un partage d'expérience interdisciplinaire.

Le SPASAD de la Fondation est également **gestionnaire d'un dispositif de nuit avec :**

- **1 Unité Logement Spécialisé (7 usagers)** située dans le 19^{ème} arrondissement depuis juin 2009 (Héroid)
- **Depuis 2016 d'un SAVS de nuit intervenant auprès de 8 usagers :**
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18^{ème} arrondissement;(Duployé)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 10^{ème} arrondissement;(Pont Canal)
- **Depuis 2018 d'une extension du SAVS de nuit intervenant auprès de 8 usagers :**
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18^{ème} arrondissement (Etex)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 19^{ème} arrondissement;(Goix)
- Et un service de **Garde Itinérante de Nuit**, sur tout Paris depuis mars 2008. Ce service permet d'assurer la continuité de l'accompagnement à domicile de jour. Les prestations proposées sont non médicalisées et de courtes durées ; elles permettent d'effectuer un coucher tardif, un change, des visites de sécurisation, de donner des médicaments préparés par un IDE, etc.
Elles permettent de rassurer la personne, sa famille ainsi que les aidants.

Le SPASAD a trois finalités :

- Répondre sans discrimination à la demande de toute personne ayant fait le choix d'être accompagnée et soutenue afin de continuer à habiter son domicile et son quartier ;
- Répondre sans discrimination au signalement par un tiers pour une personne ayant besoin d'être accompagnée et soutenue afin de continuer à habiter son domicile et son quartier ;
- Inscrire l'accompagnement relationnel et médico-social à domicile dans une dynamique de développement de la personne.

L'organisation du SPASAD permet la mise en œuvre de la polyvalence de l'accompagnement.

Les évaluations de besoins se font conjointement par les responsables ou cadres de secteurs et les coordinateurs de soins si cela semble pertinent. Les professionnels se mobilisent, en sollicitant les partenaires autour du projet d'accompagnement de la personne.

Les directrices du SSIAD et du SAAD sont garantes du bon fonctionnement du service et de la qualité de l'accompagnement des personnes fragilisées et de leur entourage.

Dans le respect du Projet Associatif, conformément :

- à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- au décret du 25 juin 2004 concernant la mise en place des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile,
- à la loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins accompagne les personnes adultes, âgées, malades ou handicapées dans leur choix de vie au domicile.

Ce soutien repose sur un principe d'accompagnement pluridisciplinaire et personnalisé avec des modalités d'interventions pluridisciplinaires individualisées et concertées.

Le service évalue, avec la personne ses besoins d'aide et de soins, sa situation dans l'ensemble des dimensions médico-sociales et élabore en collaboration avec elle un projet d'accompagnement.

Le service coordonne ses interventions avec les partenaires sociaux, médicaux et médico-sociaux du secteur dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Le projet de service a été réactualisé en 2017.

L'évaluation interne du SSIAD a été réalisée en 2014 et celle du SAAD en 2016. Les évaluations externes ont été réalisées respectivement en 2014 et 2017.

Le calendrier des prochaines évaluations :

Service	Autorisation	Renouvellement	Evaluation interne	Evaluation externe
SSIAD	03/01/2017	04/01/2032	02/01/2022	02/01/2024
SAAD	29/11/2019	30/11/2034	28/11/2024	28/11/2026

II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2019

A. Mise en place du logiciel LSWA

En avril 2019, le SSIAD de la Fondation Maison des Champs s'est équipé du logiciel La Solution Web Apologic (LSWA).

L'installation de ce logiciel permet une grande avancée dans la traçabilité et la cohésion des informations.

En effet, depuis avril 2019, les tournées sont planifiées sur ce logiciel, les transmissions ciblées y sont notées, les évaluations annuelles y sont planifiées.

B. Poursuite du programme PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie)

Tout au long de l'année 2019, le SSIAD a continué à travailler dans le cadre du projet PERPA. Concrètement, le PAERPA au SSIAD se traduit sur trois axes principaux d'action :

- les interventions de Barbara Valla, diététicienne, tous les jeudis, auprès de patients du SPASAD et des actions de formation ponctuelles auprès des équipes.
- la formation, chaque année de deux aides-soignants au diplôme d'assistants de soins en gérontologie
- la participation très régulière à des groupes de travail avec les partenaires territoriaux et une meilleure inclusion dans le maillage professionnel local.

C. Grève des transports en décembre 2019

Dès le début du mois de décembre 2019 a eu lieu une grève massive des transports. Les lignes de métro qui desservent le 19^{ème} arrondissement (ligne 2, 5 et 7 bis principalement) ont été très impactées.

Un très grand nombre des soignants du SSIAD ont été très éprouvés par cette grève. Certains d'entre eux ont plus que doublé leur trajet quotidien et pourtant nous n'avons eu que très peu d'absentéisme.

Les quelques absences, la très grande difficulté à trouver des vacataires et des intérimaires, et les retards occasionnés par ces grèves nous ont malgré tout obligé à annuler quelques interventions.

Nous avons essayé de faire au mieux, en prévenant les patients par un courrier préalable et en essayant de nous organiser de façon à les pénaliser le moins possible.

Néanmoins, là aussi, nous voulons souligner que nous n'avons aucune réclamation particulièrement liée aux grèves.

L'investissement des soignants et la patience des bénéficiaires nous a permis de surmonter cette période extrêmement fatigante et éprouvante pour les uns et les autres, ce que nous tenions à saluer.

III. SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - SSIAD

A. Le maillage partenarial du SPASAD

Dans le cadre de son activité, le SPASAD a continué sa logique de partenariat auprès des institutions suivantes :

- Avec les hôpitaux publics et privés par le biais de contacts avec les assistants sociaux,
- Avec les services d'Hospitalisation à domicile pour des relais de prises en charge en soins,
- Avec les organismes de tutelle afin de mettre en place les accompagnements les mieux adaptés,
- Avec les services du Procureur de la République auquel des signalements de risque de maltraitance sont communiqués.
- Avec les foyers d'hébergements du territoire (Gautier Wendelen, Foyer Monténégro, Foyer AREPA)
- Avec la M2A (Maison des Aînés et des Aidants), qui a pris le relais du CLIC
- Avec l'association VAS (Vieillissons Autonomes et Solidaires) : association d'habitants de la résidence Louvain- Fessart qui cherchent à s'organiser pour envisager au mieux leur futur maintien à domicile, et sollicitent dans ce cadre un partenariat avec la Fondation Maison des Champs pour leur assurer les services dont ils auront besoin.

B. Indicateurs concernant les personnes suivies par le SSIAD

Le SSIAD de la Fondation est composé au 31 décembre 2019 de :

- 300 places de personnes âgées
- 25 places de personnes handicapées
- 20 places d'Equipe Spécialisée Alzheimer

Le SSIAD a eu une file active de 565 personnes en 2019 : 523 personnes âgées et 42 personnes handicapées.

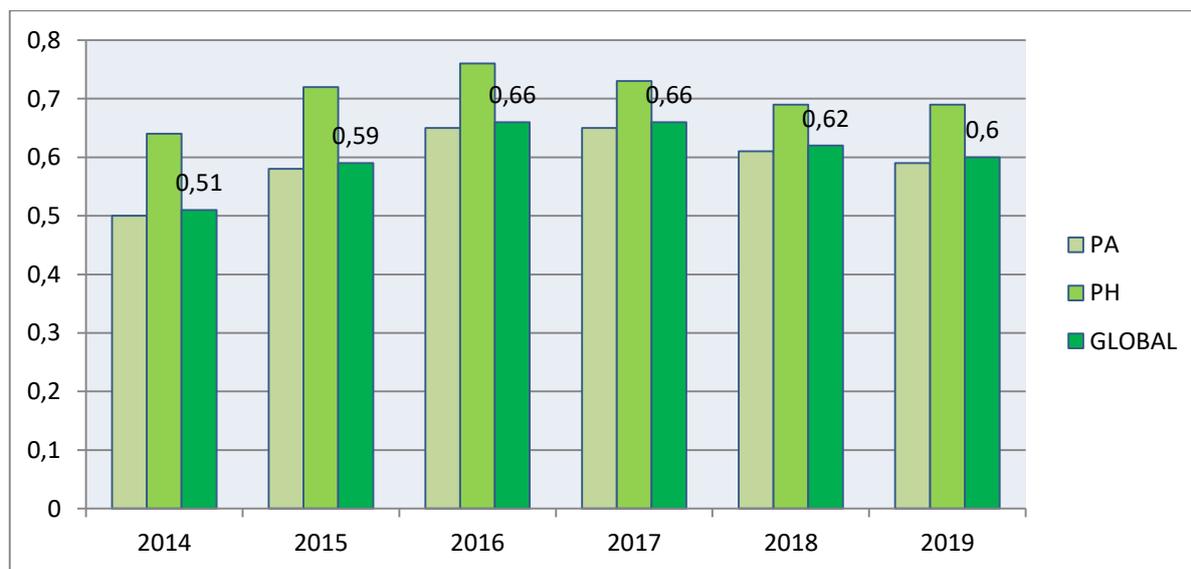
1. Répartition par âge des personnes accompagnées au 31 décembre 2019

Catégorie Age	Homme	Femme	Total
Inférieur à 20 ans	1	0	1
De 20 à 30 ans	1	1	2
De 30 à 40 ans	2	2	4
De 40 à 50 ans	2	2	4
De 50 à 60 ans	7	11	18
De 60 à 65 ans	7	2	9
De 65 à 70 ans	9	10	19
De 70 à 75 ans	18	18	36
De 75 à 80 ans	13	15	28
De 80 à 85 ans	25	30	55
De 85 à 90 ans	23	36	59
De 90 à 95 ans	26	39	65
De 95 à 100 ans	3	18	21
De 100 à 105 ans	2	6	8
De 105 à 110 ans	0	1	1
TOTAL	139	191	330

Au 31 décembre 2019, 28,8% des patients pris en soins par le SSIAD sont âgés de plus de 90 ans.

Sur l'année, la moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 84 ans pour les personnes âgées et 50 ans pour les personnes handicapées.

2. Evolution du GMP sur les dernières années



En 2019, le GIR Moyen Pondéré global est à 0,60, il est donc pratiquement stable par rapport à l'année 2018.

Il reflète toujours un fort écart entre le GMP PA (0,59) et le GMP PH (0,69).

Le GMP est un indicateur qui permet de déterminer la charge en soins d'un service en évaluant le niveau de dépendance dans les actes de la vie quotidienne des patients.

Pourtant pour avoir une image plus réaliste de cette charge en soins, il convient de conjuguer le GIR avec d'autres facteurs impactant eux aussi le plan de soins mis en œuvre par la Fondation chez les bénéficiaires ; par exemple l'isolement social, la précarité, l'insalubrité du logement.

Ainsi en 2019, presque la moitié des patients du SSIAD bénéficient de plusieurs visites journalières et 3% des passages ont lieu en binôme AS/AS ou AS/IDE.

3. Profil des personnes accompagnées

En 2019, 196 nouveaux patients ont été pris en soins par le SSIAD et 182 patients ont quitté le SSIAD.

Parmi ces 182 patients, 20 sont décédés à domicile et 22 à l'hôpital et 17 ont été admis en EHPAD.

Autrement dit, le SSIAD accompagne environ 20% de ses patients jusqu'à leurs derniers jours. Ce qui signifie d'une part une forte mobilisation des équipes et d'autre part un travail en réseau partenarial (réseau de soins palliatifs, médecins traitants, services d'aide, ...) pour permettre une présence de la meilleure qualité possible.

Il est à noter également que le SSIAD de la Fondation Maison des Champs intervient dans deux hébergements temporaires : les AHT de la Maison des Champs, quai de la Garonne Paris 19^{ème} et l'hébergement des Petits frères des Pauvres, rue Melingue Paris 19^{ème}.

Ces deux structures entraînent pour le SSIAD des modalités particulières de soins. Il s'agit en effet le plus souvent de personnes qui réalisent de courts séjours, parfois plusieurs fois dans l'année.

Dans chacun de ces deux hébergements temporaires le SSIAD est très en lien avec des médecins référents de la structure : médecins traitants de l'arrondissement, ils acceptent pendant la durée de l'hébergement des patients de prendre le relais et d'être nos interlocuteurs privilégiés si un besoin apparaît pour le patient lors du séjour.

(En effet, le plus souvent, ces patients ont leur médecin traitant dans leur quartier d'habitation, parfois éloigné du 19^{ème} arrondissement)

Cette particularité des hébergements temporaires entraîne notamment pour le SSIAD beaucoup plus de début et de fins de prise en soin. Ainsi les 196 nouveaux patients correspondent en réalité à 216 entrées et ces 182 patients sortis correspondent en réalité à 202 patients.

C. Activité globale du SSIAD

	Prévisionnel		Réalisé		Taux d'occupation (en %)	
	PA	PH	PA	PH	PA	PH
Janvier 2019	9300	775	8455	775	90,91	100
Février 2019	8400	700	7894	725	93,98	103,57
Mars 2019	9300	775	8821	781	94,85	100,77
Avril 2019	9000	750	8451	671	93,90	89,47
Mai 2019	9300	775	8898	684	95,68	88,26
Juin 2019	9000	750	8479	693	94,21	92,4
Juillet 2019	9300	775	8571	668	92,16	86,19
Août 2019	9300	775	8327	659	89,54	85,03
Septembre 2019	9000	750	8582	767	95,36	102,27
Octobre 2019	9300	775	8768	807	94,28	104,13
Novembre 2019	9000	750	8378	811	93,09	108,13
Décembre 2019	9300	775	8460	789	90,97	101,81
TOTAL	109 500	9 125	102 084	8 830	93,23	96,77

En 2019, le taux d'activité global est de 93,50%.

PA : 93,23 %

PH : 96,77 %

Nombre total de forfaits réalisés : 110 914

Ce calcul de l'activité tient compte des méthodes qui nous avaient jusqu'alors étaient demandées.

Cependant si l'on retire les absences de moins de 30 jours, l'activité du SSIAD concernant les personnes handicapées s'élève alors à un nombre de forfaits de 9 406 (103,08%) et concernant les personnes âgées à 105 238 forfaits (96,11%), **soit un taux d'occupation global à 96,64%**

Par ailleurs,

Le décompte de **l'activité en termes de journées réalisées** nous amènerait à **78%**. (en nous appuyant sur le fait que le SSIAD a réalisé 46 187 jours de soins entre juillet et décembre 2019, étant donné qu'avant cette période nous n'avions pas de logiciel duquel extraire ces informations)

Le décompte de **l'activité en termes d'interventions** nous amènerait lui à une activité **supérieure à 129,3%** puisque 153 428 visites d'infirmiers et d'aides-soignants ont eu lieu sur l'année. Ce chiffre n'incluant pas les visites des IDECs, de l'ergothérapeute et de la psychologue.

Evolution de l'activité du SSIAD sur les 4 dernières années :

Année	2016	2017	2018	2019
Taux d'activité global	88.04 %	90,01%	92,73%	93,50%
Taux d'activité PA	89,66%	90,97%	91,32%	93,23%
Taux d'activité PH	71,81%	80,45%	109,59%	96,77%

L'année 2019 confirme donc l'augmentation progressive de l'activité du SSIAD qui fonctionne désormais en permanence à flux tendu.

En effet, en moyenne sur l'année, environ 10% des patients sont en sortie provisoire (hors les mois de juillet et d'août où il peut y avoir jusqu'à 20% de patients en sortie provisoire).

L'activité PH est en diminution par rapport à l'année dernière où la suppression soudaine de 5 places avait entraîné une augmentation mécanique du taux d'occupation.

Cependant, avec une moyenne de 27,9 personnes handicapées prises en soins par mois, l'activité PH du SSIAD est elle aussi au maximum de la capacité autorisée (en effet sur plus de la moitié de l'année, ce taux d'occupation est supérieur à 100%).

IV. Equipe spécialisée Alzheimer

A. Présentation de l'équipe spécialisée Alzheimer

1. Fonctionnement de l'ESA

L'équipe se compose :

- 1 ETP Psychomotricienne coordinatrice,
- 1 ETP Ergothérapeute
- 3.5 ETP Assistante de soins en gériatrie,
- 0,25 ETP Agent administratif

Rappel sur le fonctionnement de l'ESA :

La prise en soins par l'ESA se fait sur prescription médicale. Une première visite permet au psychomotricien ou à l'ergothérapeute de prendre contact avec le patient et avec l'aidant potentiel, afin de recueillir des éléments de vie et de déterminer si la personne rentre dans le champ d'action.

La 2^{ème} séance et 3^{ème} séance sont consacrées à la passation du bilan de réhabilitation et d'accompagnement réalisé par l'ergothérapeute ou le psychomotricien. Ces séances de bilan se font la plupart du temps en présence de l'assistant de soins en gériatrie qui interviendra au domicile, afin de faciliter sa compréhension de la personne âgée et de ses capacités/difficultés et de permettre d'instaurer rapidement un climat de confiance entre eux.

Un projet thérapeutique est ensuite proposé au patient et est susceptible d'être réévalué au cours de la prise en soins. Après rédaction, le compte-rendu du bilan psychomoteur sera envoyé à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire suivant le patient (médecin traitant, neurologue, CLIC, SSIAD/SAAD, orthophoniste...) et également au patient et/ou à l'aidant principal/représentant légal.

Les séances de réhabilitation et d'accompagnement sont ensuite effectuées par l'assistante de soins en gériatrie sous l'encadrement de la psychomotricienne ou de l'ergothérapeute. Le psychomotricien ou l'ergothérapeute retourne au domicile du patient en milieu de prise en soin (à la 9^{ème} séance) afin d'évaluer la pertinence du projet thérapeutique et de le réorienter si nécessaire.

Au terme des 15 séances de réhabilitation et d'accompagnement à domicile, un bilan de fin de prise en soins est effectué, rédigé et envoyé aux différents intervenants.

Un renouvellement de la prise en soins est possible au bout d'un an, à la date d'anniversaire du début de prise en soins. Quand le renouvellement est urgent du fait d'une situation complexe (refus d'aide, perte d'autonomie soudaine...), il peut être avancé à raison d'une prise en soins par année civile.

2. Evolution de l'équipe au cours de l'année 2019

Au cours de l'année 2019, l'équipe spécialisée Alzheimer s'est renouvelée :

- La psychomotricienne coordinatrice en poste depuis 7 ans a démissionné pour partir en formation à l'école des cadres. Son remplacement a pu se faire rapidement et le poste a été pourvu par une personne ayant déjà travaillé en ESA.

- L'ergothérapeute en poste depuis 2 ans a démissionné pour mettre en œuvre des projets personnels, son remplacement a également pu s'effectuer rapidement.
- Un ASG a été recruté en interne au poste de responsable du Carrefour des solidarités et une ASG a pris un poste de formatrice à l'IRFISS, ces deux postes ont également été remplacés rapidement par des recrutements internes.

Tous ces changements dans l'équipe ont impacté l'activité sur les mois de juin à septembre 2019. Cependant ce renouvellement nous permet d'aborder l'année 2020 dans une réelle perspective d'augmentation de l'activité.

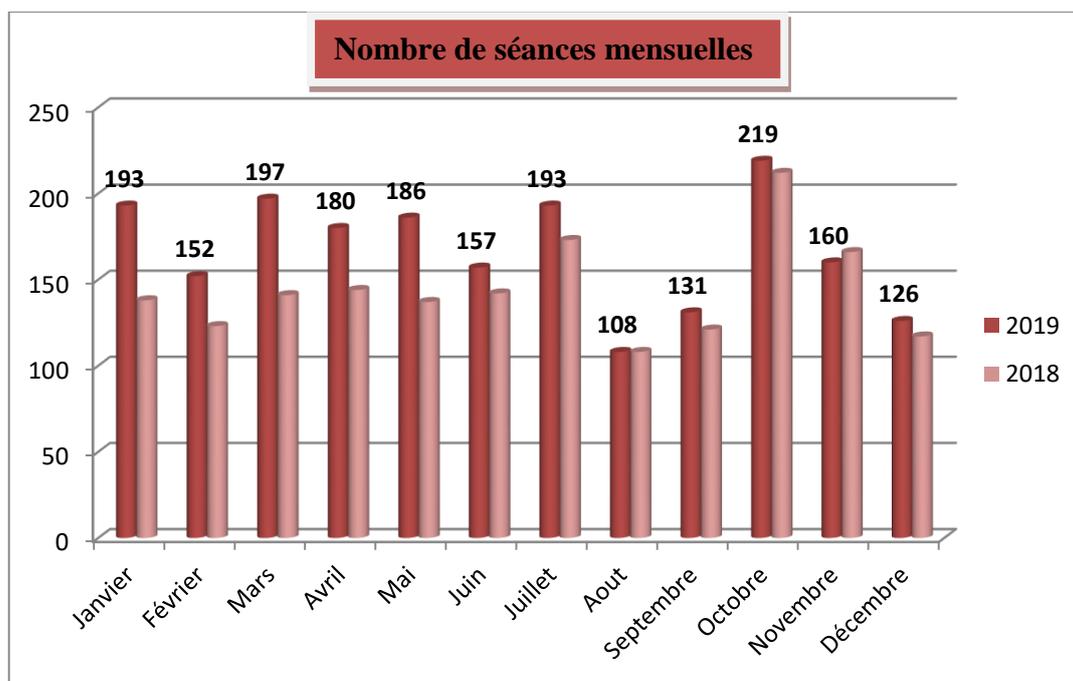
B. Indicateurs concernant l'activité de l'ESA en 2019

1. Statistique de l'activité 2019

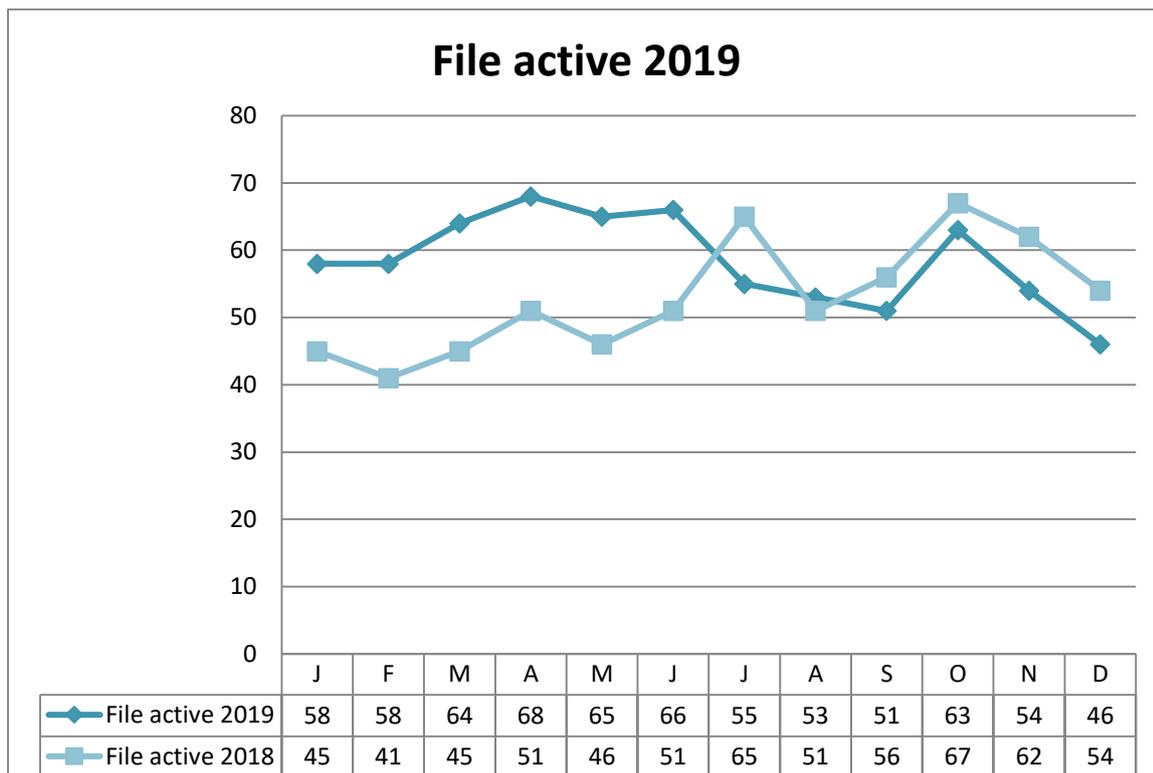
Au cours de l'année 2019, notre ESA a accompli 2 002 séances effectives.

La file active moyenne sur l'année est de 58,4 personnes par mois soit une moyenne annuelle de 19,3 places occupées sur les 20 places autorisées.

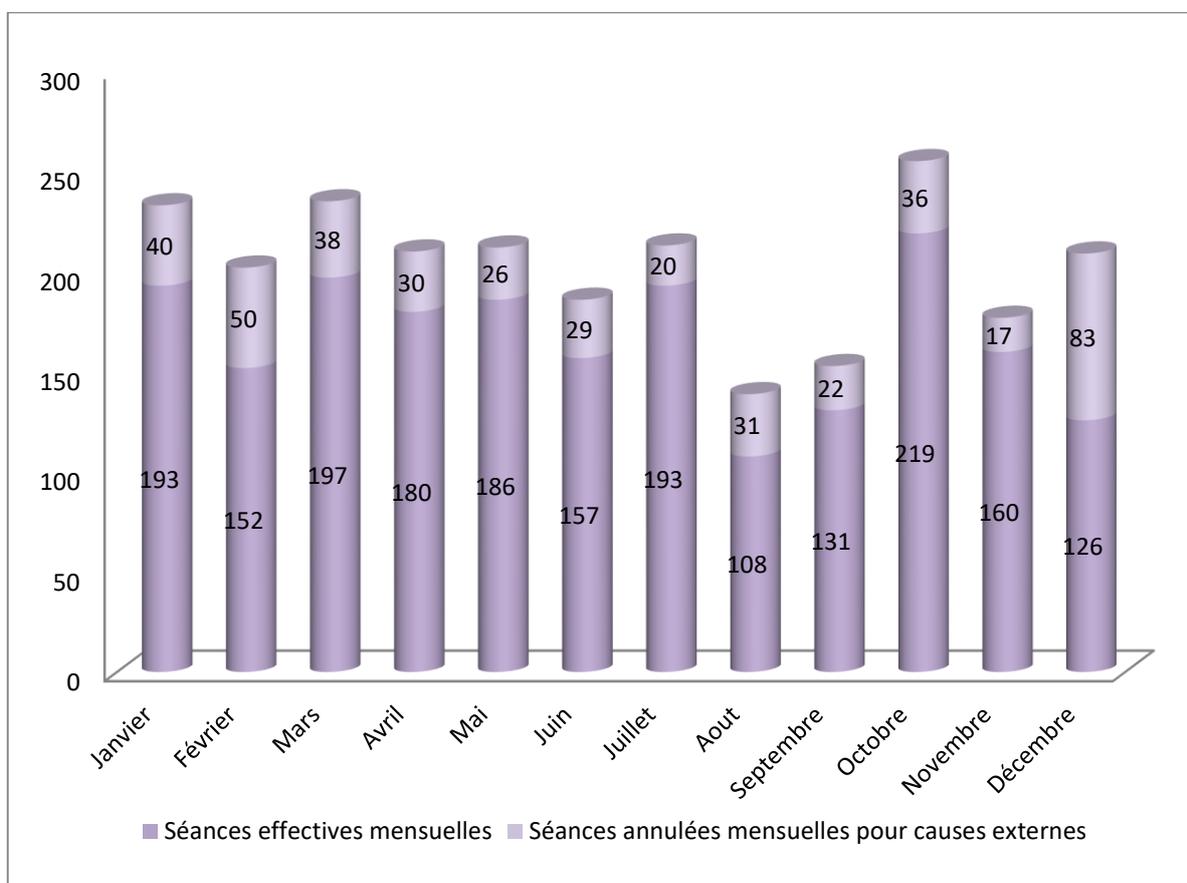
Sur l'année 2019, 182 personnes ont été accompagnées par l'ESA



Graphique n°1 : Nombre de séances mensuelles



Graphique n°2 : File active mensuelle



Graphique n°3 : Comparatif du nombre de séances mensuelles programmées, annulées et effectives

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombres de séances programmées	233	202	235	210	212	186	213	139	153	255	177	209
Pourcentage de séances annulées (arrondi à l'unité près)	17%	25%	16%	14%	12%	16%	10%	23%	14%	14%	9%	39%

2. Analyse de l'activité 2019

Au cours de l'année 2019, 421 séances ont été annulées (soit 17% de l'activité) pour causes imprévues et externes telles qu'hospitalisation, refus et oubli de rendez-vous, vacances patients et salariés, formation des salariés et arrêt maladie impossible à remplacer.

Selon les critères du cahier des charges de l'ARS, 2 ESA à 100% doivent pouvoir prendre en charge 200 patients et effectuer 3000 séances annuellement.

Concernant l'activité 2019 des deux ESA, nous observons 2 423 séances programmées (2002 séances effectives + 421 séances annulées) ce qui équivaut à un taux d'activités programmé de 81% et réalisé de 67%. Parmi ces 2 002 séances effectives, 223 d'entre-elles sont des séances binôme (soit 11% de l'activité) qui ne sont comptées qu'une seule fois alors qu'elles mobilisent deux intervenants, de ce fait le taux d'activité réalisé serait de 78% s'il on prenait en compte ces séances binôme.

Concernant le nombre de 182 patients suivis sur l'année 2019, les deux ESA présentent un accompagnement à 91% de sa capacité maximale. Le MMS moyen de nos patients pris en soins est de 19/30 avec une majorité ayant un GIR entre 3 et 4.

C. Evolution de la pratique de l'ESA :

Suite aux renouvellements de l'équipe courant de l'année 2019, plusieurs modifications ont été apportées concernant la mise en œuvre des 15 séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement à domicile :

- La première séance est toujours consacrée à un entretien entre le rééducateur (ergothérapeute ou psychomotricienne), le patient et sa famille. Les séances 2 et 3 sont consacrées au bilan. Le bilan est donc désormais réalisé par le rééducateur en deux séances. La séance 3 qui correspond donc à la deuxième et dernière étape du bilan est effectuée conjointement avec l'assistante de soins en gérontologie afin de faire le relai de la prise en soin. Le fait de consacrer deux séances à la réalisation du bilan permet une analyse plus approfondie et donc davantage qualitative du profil du patient. De plus, il a été remarqué qu'une seule heure de bilan est souvent fatigante et contre-productive pour le patient, ce qui risque de fausser les réelles capacités de celui-ci.
- La 9^{ème} séance est effectuée en binôme (ASG/rééducateur). En effet, il est apparu pertinent que le rééducateur puisse soutenir l'ASG en milieu de prise en soin lorsqu'il est nécessaire de ré orienter/ré ajuster le projet thérapeutique, ou simplement d'avoir une observation réelle de ce qui a été mis en place à domicile.

- Une réunion hebdomadaire est réalisée à chaque début de semaine. Ce sont des temps d'échange et de transmission entre les ASG et les rééducateurs (ergothérapeute ou psychomotricienne) qui permettent une réflexion approfondie sur l'avancée des séances pour chaque patient.

D. Une équipe insérée dans le réseau partenarial :

1. le travail en réseau partenarial

A l'initiative de l'ESA de la Fondation Maison des Champs, des réunions inter-ESA se sont remises en place à raison de deux fois par an en moyenne afin d'échanger autour de la pratique des ESA et tenter d'uniformiser leurs pratiques.

En parallèle, des rencontres avec les partenaires du territoire sont régulièrement organisées en présence de la psychomotricienne coordinatrice et d'un ou deux membres de l'équipe selon les possibilités. Ces rencontres permettent de (re)dynamiser le lien et les échanges avec les différents acteurs médico-sociaux ; au cours des 6 derniers mois de 2019, 9 rencontres de ce type ont eu lieu.

2. les signalements et les relais

Ce travail en réseau permet à l'ESA d'être mieux connue, mieux identifiée sur le territoire.

Ainsi par exemple sur l'année 2019, les signalements arrivent des prescripteurs suivants :

- La Fondation Maison des Champs (SSIAD, SAAD et Carrefour des solidarités) : 26% de nos signalements
- Les centres de consultation mémoire (Fernand Widal, la Fondation Rothschild, La Pitié Salpêtrière, Sainte Anne) : 17 % de nos signalements
- Les médecins généralistes : 8% de nos signalements
- La Maison des Aînés des Aidants : 8% de nos signalements
- Autres partenaires médico-sociaux (orthophonistes, service APA, EMPSA, HDJ etc.) : 4% de nos signalements
- Les 37% restants sont les renouvellements de prise en soin de l'année passée.

De même, ce fort réseau partenarial permet de nombreuses mises en place de relais adaptés aux patients, suite aux 15 séances par notre ESA. Ces relais sont essentiels à la prise en soin ESA et se mettent en place pour la plupart de nos patients, ils permettent ainsi de faire perdurer dans le temps ce qui a été mis en place et initié par notre équipe. C'est la continuité de la prise en soin.

Conclusion

Le renouvellement de l'équipe a permis de modifier les modalités d'intervention de l'ESA auprès des patients en mobilisant davantage les professionnels au domicile dans le but d'assurer la qualité du suivi des prises en soin. Cette nouvelle organisation est appréciée et approuvée par chaque membre de l'ESA, redynamisant ainsi le suivi.

Depuis l'été 2019, le psychomotricien et l'ergothérapeute s'autorisent à suivre un patient maximum sur les 15 séances. En effet, certaines problématiques relèvent de la

psychomotricité ou de l'ergothérapie et nécessitent alors d'avoir un suivi spécifique à ces deux corps de métier.

Après analyse des chiffres du graphique 1, le nombre de séances annuelles a augmenté de 16% et de 13.4% en moyenne par mois.

On remarque d'après le graphique 2 une légère baisse de la file active correspondant aux différents mouvements de l'équipe courant 2019 et donc aux périodes d'intégration de chaque nouveaux professionnels (été et fin de l'automne-début de l'hiver).

La seconde ESA est donc en bonne voie d'atteindre sa capacité maximale de suivis.

V. L'ERGOTHERAPEUTE

A. Présentation de l'activité en 2019

ACTIVITE	TOTAL
Bilan-évaluation initiale	155
Réévaluation	73
Essai de matériels	359
Conseil - Prévention	192
Préconisation - ergothérapeute	37
Nombre de clients	379
Visites à domicile	816

B. L'ergothérapie au sein du SPASAD

L'ergothérapeute exerce auprès des personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Il participe au maintien à domicile.

La majorité de ces personnes vivent seules, les autres vivent avec leur conjoint ou des personnes de leur famille.

L'ergothérapeute travaille auprès de l'ensemble des personnes accompagnées par le SPASAD.

Il intervient à partir de signalements faits par différentes personnes intervenant auprès du bénéficiaire. Ces personnes peuvent être le bénéficiaire lui-même, sa famille, le voisinage ou des professionnels de son entourage : médecin traitant, évaluatrice de l'APA, professionnels de la FMDC (coordinatrice de soins, responsable de secteur, IDE, AS, AD).

Le signalement peut être fait dans le cadre d'une nouvelle prise en charge, d'une réévaluation, d'une dégradation de l'état de santé ou lorsqu'un intervenant nous interpelle sur une difficulté rencontrée dans le cadre de sa pratique professionnelle.

Suite au signalement, l'ergothérapeute prend contact avec le bénéficiaire. Il effectue une évaluation globale de la personne dans son milieu de vie pour objectiver les situations de

handicap. Ainsi l'ergothérapeute met la personne en situation dans des activités de la vie quotidienne (toilette, repas, habillage, déplacements...).

De cette évaluation découle des préconisations qui peuvent être variées : conseils sur l'aménagement du domicile, essai et mise en place d'aides techniques, prévention des escarres, prévention des chutes etc. La mise en place des préconisations se fait avec l'aval du bénéficiaire.

Le suivi ergothérapeutique est conservé dans un volet du dossier de soins du bénéficiaire. Les interventions chez les bénéficiaires sont donc ponctuelles ; elles répondent à une problématique donnée.

L'ergothérapeute est également amené à former les professionnels intervenant au domicile ainsi que l'entourage du bénéficiaire. Les formations portent essentiellement sur la manutention et l'utilisation d'aides au transfert. Elles se font souvent dans le cadre d'une nouvelle prise en charge ou d'une dégradation de l'état de santé du bénéficiaire.

C. Liens avec les partenaires

1. Du secteur médical

L'ergothérapeute travaille en équipe pluridisciplinaire avec les professionnels de la Fondation Maison des Champs mais également avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne au domicile. Ces personnes sont, principalement, le médecin traitant et le kinésithérapeute. Il y a aussi la pédicure-podologue, les services de rééducation (MPR et SSR), le réseau SLA.

2. Du secteur social

L'ergothérapeute est en lien avec les professionnels du secteur social : assistante sociale, équipe de l'APA, la MDPH, l'AFM. Cette collaboration a pour but, principalement, de monter des dossiers de demande de financement des aides techniques préconisées.

3. Autres

Afin de mettre en place les préconisations d'aides techniques, l'ergothérapeute fait appel à des revendeurs de matériel médical.

L'ergothérapeute est en contact avec les bailleurs sociaux. Il les sollicite principalement pour l'aménagement des sanitaires : salle de bain et WC.

VI. LES RESSOURCES HUMAINES

A. La dotation en personnel d'intervention (en ETP) du SSIAD, hors ESA, est la suivante :

Catégorie	Autorisé (en ETP)	Réalisé (en ETP)
IDEC responsable	1	1
IDEC	4	4.25
IDE	17,8	14.99
Aides-soignants et Aides médico-psychologiques	51	52.78
Ergothérapeute	1	1
Psychologue	1	0,73
TOTAL	75.80	74.75

Les horaires d'intervention du personnel soignant sont : 7h30 - 20h00

Ces horaires permettent d'assurer une continuité des prises en charge avec les équipes d'intervenants de nuit, entre autre sur les unités ULS.

L'Equipe Spécialisée Alzheimer est composée de :

Catégorie	Autorisé (en ETP)
Psychomotricienne/ coordinatrice	1
Ergothérapeute	1
Assistant de soins en gérontologie	3,50
Agent administratif	0,25
TOTAL	5.75

B. Les formations

Les intervenants du SSIAD ont bénéficié en 2019 de 980 heures de formation :

Formations réalisées en 2019 pour les personnels du SSIAD

Sur les fonds dédiés, la FMDC a choisi de financer la participation de 9 infirmiers au congrès plaies et cicatrisations et de nos deux ergothérapeutes aux assises de l'ergothérapie.

THEMES	Nombre d'heures	Nombre de personnes	Nombre d'heures cumulées
Soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie	14	7	98
Bientraitance	14	7	98
Manutention et transferts de patients dépendants	14	9	126
Formation au nouveau logiciel LSWA	42	14	588
Formation management	42	1	42
Connaissance du secteur médico-social	7	4	28
TOTAL		42	980

CONCLUSION

En 2019, le SSIAD de la Fondation Maison des Champs s'est attaché à continuer son effort de restructuration afin de remplir au mieux sa mission auprès des personnes âgées ou en situation de handicap du territoire.

Cette mission intervient dans un contexte social souvent difficile où peu de relais sont disponibles autour des patients pour aider le SSIAD à intervenir.

Les soignants sont parfois amenés à faire plus que ce qui était initialement prévu (préparer un petit déjeuner, chercher les médicaments à la pharmacie, etc.). Les soignants et les encadrants doivent être attentifs à maintenir une qualité de soins malgré ces différentes réalités.

C'est dans cet esprit que chez plus de la moitié des patients, le SSIAD intervient au moins une fois par jour et jusqu'à 5 fois par jour chez certains patients. Certaines de ces interventions nécessitent par ailleurs un doublon d'intervenants.

Le SSIAD, qui est partie prenante du SPASAD peut s'appuyer chez plus de la moitié des patients sur une coopération efficace entre les intervenants du SAAD et du SSIAD.

Cette coordination SPASAD est toujours un enjeu fort, tant nous mesurons la richesse de ces prises en charges complémentaires.

A la Fondation Maison des Champs, la complémentarité du SAAD, du SSIAD mais aussi des Appartements d'Hébergement Temporaire et de la Garde Itinérante de Nuit permet régulièrement de chercher et souvent d'apporter des réponses attentives et individualisées aux attentes des patients.

Des points mensuels entre responsables de secteur et IDEC, l'organisation récurrente de réunions pluridisciplinaires autour de situations complexes sont autant de moyens qui nous permettent de renforcer la coordination entre les différents services pour essayer de répondre efficacement aux attentes des patients.

Grâce à tous les efforts entrepris depuis plusieurs années, le SSIAD a pu remonter son taux d'occupation tout en préservant la qualité des soins.

Ainsi nous avons pu nous consacrer au cours de l'année 2019 à un réel effort d'informatisation de nos méthodes de travail.

Le nouveau logiciel LSWA installé en avril 2019 nous permet désormais de planifier l'activité des soignants et de tracer les informations patients.

Cette installation devait être suivie à l'automne 2019 de l'installation de la télégestion mobile.

Cependant, les grèves massives dans les transports ont généré beaucoup de fatigue et de tension pour les intervenants et les patients.

Dans ce contexte, nous avons choisi de reporter la mise en place de la télégestion au début de l'année 2020.

L'ensemble de ces projets, en cours et à venir a pour but de répondre toujours mieux à la mission de la Fondation Maison des Champs « **d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.** »